



Grand-Rue 44 - case postale 156
Tél. 021 822 44 44 - Fax 021 822 44 29

Municipalité

Législature 2006-2011

Communiqué de la Municipalité No 19

Rolle, le 26 février 2009

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes :

Collecte des ordures ménagères

Bien que sans rapport avec la collecte des ordures ménagères, les horaires du Green Bus Rolle souffrent de retards dus aux arrêts au porte à porte du camion chargé de cette opération matinale, les jours de ramassage, à la Grand-Rue principalement. Décision a donc été prise d'avancer la collecte des déchets d'une heure ; elle débutera à 05h.30, au lieu de 06h.30 dès le 3 mars 2009, les jours de ramassage. Cette opération est cependant limitée dans le temps, jusqu'à la mise en place des points de collecte – à la Grand-Rue notamment – dont la mise à l'enquête est prévue prochainement. Dans l'intervalle, les points de collecte du papier ont été installés à titre définitif dans la Commune (à côté des containers destinés à la récupération du verre, selon le récent tous ménages communal).

Adhésion à l'Association de Communes Vaudoises (AdCV)

Les premières réunions auxquelles la Commune de Rolle est conviée en tant que nouveau membre sont agendées comme suit (à l'intention des 4 délégués du Conseil communal) : assemblées générales à 20h. le 26 mars à Saint-Suplice, le 18 juin à Prangins, le 24 septembre à Corseaux et le 10 décembre à Mont-sur-Rolle ; une sortie de détente est par ailleurs en préparation, le 3 septembre à Eclepens.

Conseil régional du district de Nyon

La première séance du Conseil intercommunal à laquelle Rolle siégera en qualité de membre à part entière a été fixée au 5 mars à 20h.00 à Genolier. Les délégués et suppléants rollois, issus du Conseil communal et de la Municipalité, ont reçu une invitation en bonne et due forme. Un nouveau délégué du Conseil, à la suite de la démission de Mme Joséphine Byrne Garelli, devra être nommé par le Bureau.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Daniel Belotti

Pascal Petter